

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance du 15 juin 2020**

L'an deux mille vingt et le quinze juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Olivier BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Dominique BIDE, Monsieur Vincent BOIROT, Monsieur Jean-Cyrille GORECKI, Madame Sylvie JOUBLIN, Madame Marie-Noëlle LEROY, Monsieur Stéphane MICHEL, Madame Claire PELLERIN, Madame Carole PETIT, Madame Evelyne ROBERT, Monsieur Jean-Jacques VUILLERMIN

Secrétaire de séance : Madame Dominique BIDE

<b>Nombre de membres afférents au Conseil</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>qui ont pris part à la délibération</b>
<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

**Date de convocation**  
**09 juin 2020**

**Date d'affichage**  
**09 juin 2020**

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Droit de  
Préemption Urbain  
DE\_2020\_039**

Après appel à candidature, sont élus à l'unanimité, Mme Sylvie JOUBLIN, déléguée titulaire et M. Stéphane MICHEL, délégué suppléant au Droit de Préemption Urbain de la commune.

**Proposition de liste de contribuables pour composer la Commission Communale  
des Impôts Directs  
DE\_2020\_040**

M. le Maire explique que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des impôts, une commission des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer les contribuables suivants :

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
BOIROT Danielle	FOUCAULT Josiane
REGNIER Dominique	LEBLANC Christian
ENGELMANN Nadine	TEISSIER Arlette
BIDE Dominique	VUILLERMIN Jean-Jacques
JOUBLIN Sylvie	LEBLANC Bernard
MICHEL Stéphane	HUOT Gérard
JOUBLIN Jeannine	LEROY Marie-Noëlle
HOUDOT Bernard	BOIROT Vincent
ROBERT Evelyne	GILLOT Yvette
PRIOLLET Vincent	PELLERIN Claire
RENE Henri	FUENTES Francis
DAVID Florence	PETIT Carole

**Vote du compte administratif 2019 du commerce  
DE\_2020\_041**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROBERT Evelyne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

<b>Libellé</b>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	12 189.97			607.56	12 189.97	607.56
Opérations exercice	10 105.67	13 243.81	2 896.66	16 526.45	13 002.33	29 770.26
<b>Total</b>	<b>22 295.64</b>	<b>13 243.81</b>	<b>2 896.66</b>	<b>17 134.01</b>	<b>25 192.30</b>	<b>30 377.82</b>
Résultat de clôture	9 051.83			14 237.35		5 185.52
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>9 051.83</b>			<b>14 237.35</b>		<b>5 185.52</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>9 051.83</b>			<b>14 237.35</b>		<b>5 185.52</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote du compte de gestion 2019 du commerce  
DE\_2020\_042**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier, Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes,

les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

<b>Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du commerce</b> <b>DE_2020_043</b>
---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 14 237.35 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	607.56
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	12 106.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>13 629.79</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	
	<b>14 237.35</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	9 051.83
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	5 185.52
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

<b>Vote du compte administratif 2019 du service d'eau</b> <b>DE_2020_044</b>
---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROBERT Evelyne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 821.16		179 135.95		198 957.11
Opérations exercice	15 194.56	14 393.42	36 781.57	63 119.85	51 976.13	77 513.27
<b>Total</b>	<b>15 194.56</b>	<b>34 214.58</b>	<b>36 781.57</b>	<b>242 255.80</b>	<b>51 976.13</b>	<b>276 470.38</b>
Résultat de clôture		19 020.02		205 474.23		224 494.25
Restes à réaliser	65 873.00	2 438.00			65 873.00	2 438.00
<b>Total cumulé</b>	<b>65 873.00</b>	<b>21 458.02</b>		<b>205 474.23</b>	<b>65 873.00</b>	<b>226 932.25</b>
Résultat définitif	44 414.98			205 474.23		161 059.25

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote du compte de gestion 2019 du service d'eau  
DE\_2020\_045**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier, Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du service d'eau  
DE\_2020\_046**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 205 474.23 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	179 135.95
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	44 898.84
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>26 338.28</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>205 474.23</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>205 474.23</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	44 414.98
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	161 059.25
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Vote du Budget Primitif 2020 du Service d'eau  
DE\_2020\_047**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget 2020 du service d'eau suivant :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
011 Charges de gestion générale	173 464.25€	
012 Charges de personnel	24 000 €	
014 atténuation de produits	8 000 €	
042 opérations d'ordre et de transfert	14 090 €	
65 autres charges de gestion courante	1 500 €	
66 charges financières	450 €	
67 charges exceptionnelles	200 €	
002 résultat de fonctionnement		161 059.25 €
042 opérations d'ordre et de transfert		945 €
70 ventes, prestations de services		59 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>221 704.25 €</b>	<b>221 704.25 €</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
000 opérations non individualisées	94 676 €	6 000 €
040 opération d'ordre	945 €	
001 solde d'exécution		19 020.02 €
00 opérations financières	6 900 €	63 410.98 €

040 opération d'ordre		14 090€
<b>TOTAL</b>	<b>102 521 €</b>	<b>102 521 €</b>

**Vote du compte administratif 2019 du service d'assainissement  
DE\_2020\_048**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROBERT Evelyne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	9 211.96			2 440.49	9 211.96	2 440.49
Opérations exercice	15 245.70	13 211.96	9 422.73	30 189.87	24 668.43	43 401.83
<b>Total</b>	<b>24 457.66</b>	<b>13 211.96</b>	<b>9 422.73</b>	<b>32 630.36</b>	<b>33 880.39</b>	<b>45 842.32</b>
Résultat de clôture	11 245.70			23 207.63		11 961.93
Restes à réaliser	91 300.00	89 160.00			91 300.00	89 160.00
<b>Total cumulé</b>	<b>102 545.70</b>	<b>89 160.00</b>		<b>23 207.63</b>	<b>91 300.00</b>	<b>101 121.93</b>
Résultat définitif	13 385.70			23 207.63		9 821.93

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote du compte de gestion 2019 du service d'assainissement  
DE\_2020\_049**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier, Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du service d'assainissement  
DE\_2020\_050**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 23 207.63 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 440.49
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	15 250.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>20 767.14</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>23 207.63</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>23 207.63</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	13 385.70
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	9 821.93
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Vote du Budget primitif 2020 du service d'assainissement  
DE\_2020\_051**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2020 du service d'assainissement :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
011 Charges de gestion générale	22 491.93 €	
012 Charges de personnel	6 200 €	
014 atténuation de produits	2 800 €	
023 virement à la section d'investissement	4 980 €	
66 charges financières	850 €	
002 résultat de fonctionnement		9 821.93 €
70 ventes, prestations de services		25 600 €
74 subvention d'exploitation		1 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 321.93 €</b>	<b>37 321.93 €</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		

000 opérations non individualisées	6 300 €	4 160 €
Opération pour compte de tiers	85 000 €	85 000 €
001 solde d'exécution	11 245.70 €	
00 opérations financières	4 980 €	13 385.70 €
021 virement de la section de fonctionnement		4 980 €
<b>TOTAL</b>	<b>107 525.70 €</b>	<b>107 525.70 €</b>

**Vote du compte administratif 2019 de la commune  
DE\_2020\_052**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROBERT Evelyne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		78 367.50		12 289.79		90 657.29
Opérations exercice	341 814.88	207 136.92	434 523.37	507 255.08	776 338.25	714 392.00
Total	341 814.88	285 504.42	434 523.37	519 544.87	776 338.25	805 049.29
Résultat de clôture	56 310.46			85 021.50		28 711.04
Restes à réaliser	155 992.00	178 776.00			155 992.00	178 776.00
Total cumulé	212 302.46	178 776.00		85 021.50	155 992.00	207 487.04
<b>Résultat définitif avec reprise du CCAS pour 887.28 € en fonctionnement</b>	33 526.46			85 908.78		52 382.32

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote du compte de gestion 2019 de la commune  
DE\_2020\_053**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier, Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :



- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

<b>Affectation du résultat de fonctionnement 2019 de la commune</b> <b>DE_2020_054</b>
---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 85 021.50 €**
- constatant la reprise de l'excédent de fonctionnement du CCAS **de 887.28 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	12 289.79
+ résultat du CCAS	+887.28
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	57 521.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>72 731.71</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	
	<b>85 908.78</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	
	<b>85 908.78</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	33 526.46
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	52 382.32
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

<b>Vote des taxes locales 2020</b> <b>DE_2020_055</b>
--

Suite aux nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale prévues par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et notamment à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers fiscaux, ainsi que les modalités de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, une décision de reconduction du taux de taxe d'habitation (TH) sur 2020 n'est pas nécessaire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas augmenter

les taux de 2019 :

	<b>Taux 2019</b>	<b>Bases 2020</b>	<b>Taux 2020</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	16.10%		
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	13.17%	606 500	13.17%
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	34.88%	32300	34.88%

**Vote d'une subvention d'équilibre pour le budget du commerce  
DE\_2020\_056**

Afin de permettre au budget annexe du commerce d'être équilibré, le Conseil Municipal décide de lui verser une subvention pour 2020 de : 21 169.48 €

**Vote du Budget Primitif 2020 de la commune  
DE\_2020\_057**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2020 de la commune suivant :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011 Charges de gestion générale	180 667.84 €	
012 Charges de personnel	196 650 €	
023 virement à la section d'investissement	114 931 €	
042 opérations d'ordre et de transfert	4 411 €	
65 autres charges de gestion courante	57 331 €	
66 charges financières	4 200 €	
67 charges exceptionnelles	21 169.48 €	
014 Atténuation de charges	4 300 €	0 €
70 produits services, domaines ventes diverses		113 946 €
73 Impôts et taxes		262 325 €
74 Dotations et participations		138 342 €
75 autres produits de gestion courante		15 100 €
77 produits exceptionnels		1 565 €
002 Solde d'exécution		52 382.32 €
<b>TOTAL</b>	<b>583 660.32 €</b>	<b>583 660.32 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
204 Subvention d'équipement versée	40 000 €	
21 immobilisations corporelles	53 820 €	
23 immobilisations en cours	135 000 €	
16 emprunt	20 340 €	
Restes à réaliser	155 992 €	178 776 €
13 subventions d'équipement		5 924 €
10 dotations, fonds divers et réserves		54 920.46 €
16 emprunt et dettes assimilées		100 000 €
165 dépôts et cautionnement reçus		2 500 €
021 virement de la section de fonctionnement		114 931 €
040 opérations d'ordre		4 411 €
001 Solde d'exécution	56 310.46 €	
<b>TOTAL</b>	<b>461 462.46 €</b>	<b>461 462.46 €</b>

## QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe les conseillers que le recrutement pour les postes d'adjoints techniques permanent et temporaire est en cours.
- Suite aux directives du Président de la République du 14 juin, l'école d'Arcy accueillera tous les enfants à compter du 22 juin. Les services Publics de la commune (Mairie, Agence Postale et MSAP) rouvriront à cette même date aux horaires habituels.
- L'association Sportive d'Arcy organisera, au mois d'août, son vide grenier.
- Le feu d'artifice, organisé par la commune sera tiré sur le pont d'Arcy le samedi 22 août

La séance est levée à 21h50.

Le Maire,

